



Recherche de solution pour une donation partage

Par enzo88

Madame Monsieur Bonjour :Moi 81ans Ma Femme 78 ans,trois Enfants ,désirons faire donation d'une partie de nos bien c'est a dire de notre maison d'habitation plus un bâtiment de 400m2 sur 1ha de terrain le tout estimé a environs 180000 euros.Nous pensons donner ces biens avec réserve d'usufruit a un de nos enfant la part des deux autres leur serait attribuées en argent versé sur un compte prévu à chacun .En supposant l'acceptation de tous cette formule est elle envisageable ? En regard de mon âge + de 80 ans quelle serait les différent frais fiscaux liés a cette donation en tenant compte des parts attribuées en argent ,et celle revenant au notaire pour la réalisation des actes . Quels conseils ou quelles réserves pouvez vous nous formuler . En vous remerciant de votre aide Recevez Madame Monsieur l'expression de nos meilleurs sentiments
A. Marchal.

Par ESP

Bonjour

180.000?, cela fait 90.000 ? de chaque parent vers chaque enfant, diminué de la valeur de l'usufruit (20% pour vous et 30% pour madame).

Nous sommes donc bien en dessous du montant de l'abattement (100.000? de chaque parent à chaque enfant, donc fiscalité ZERO..

Pour les frais de notaire, ce sera surtout la donation en immobilier et foncier qui pèsera, je pense moins de 10.000? au total, mais faites le vous préciser par votre notaire.